

Note d'information

Réf: N°001/2025/CG+

Objet : Cotisations mensuelles des membres

Dans le cadre du fonctionnement de l'Association ConsoGab Plus et conformément aux orientations arrêtées lors de nos échanges, il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres que les cotisations mensuelles sont fixées comme suit :

- **Cinq mille (5.000) francs CFA** pour les membres résidant au Gabon ;
- **Dix mille (10.000) francs CFA** pour les membres de la diaspora.

Ces cotisations devront être réglées **au plus tard le 10 de chaque mois**.

Leur perception effective débutera au mois d'**octobre 2025**.

Il est rappelé que ces contributions constituent une obligation pour chaque adhérent et visent à assurer la pérennité des activités de l'Association ainsi que le bon fonctionnement de la caisse solidaire.

Fait à Pau, le 16 Septembre 2025

La Secrétaire Générale

